

Motion

Pour un renforcement du cadre, de l'équité et du pilotage des Subventions communales

Signataires : Julian Ramazzina, Mauro Tessari, Anthony Serrano,
Michel Mouton, Mathieu Geinoz, Odette Habiyakaré, Adeline Pürro-Chevalley

Dépôt : 24 avril 2026

Considérant :

- Que le Conseil municipal a renoncé à fixer un budget annuel des subventions à discrétion du Conseil Administratif pour l'année en cours, pour une enveloppe prévue de CHF 10'000.–, dans un contexte de maîtrise de nos charges ;
- Que cette approche, bien qu'animée par une volonté de contrôle accru, conduit en pratique à une validation quasi systématique des demandes individuelles (sous forme de dépassement budgétaire), sans vision globale ni pilotage efficient des dépenses ;
- Que cette situation crée un risque de dérive financière et de perte de maîtrise des charges, déjà perceptible au regard du rythme actuel ;
- Que ces subventions sont actuellement réparties sur un grand nombre de lignes budgétaires, rendant difficile une vision consolidée, transversale et actualisée des engagements financiers de la commune ;
- Que les subventions communales constituent un instrument important de soutien au tissu associatif, social, culturel et sportif, et représentent un volume financier significatif, estimé à environ CHF 450'000.– pour l'exercice 2026 ;
- Que l'absence d'un outil de suivi global et partagé limite la capacité de pilotage stratégique et d'anticipation budgétaire, en particulier en cours d'exercice ;
- Que les associations communales, socle du tissu local, peuvent apparaître soumises à des exigences plus importantes que certaines entités externes ;
- Que les subventions, financées par l'impôt, doivent bénéficier prioritairement aux habitantes et habitants de la commune ;
- Que certaines associations subventionnées présentent une part significative de membres hors commune, sans prise en compte systématique dans les décisions d'allocation ;
- Qu'il appartient au Conseil municipal de garantir une utilisation rigoureuse, transparente et équitable des deniers publics.

En conséquence,

Le Conseil municipal de Perly-Certoux INVITE

Le Conseil administratif à :

1. Structurer et objectiver l'attribution des subventions

- Élaborer et soumettre au Conseil municipal, dans un délai de six mois, un **règlement** encadrant l'attribution des subventions, définissant des **critères clairs, objectifs et applicables** à l'ensemble des demandes ;
- Transmettre ce dossier à la commission compétente afin d'en assurer le suivi et d'examiner son évolution ;
- Intégrer une **grille d'évaluation documentée**, comme outil d'application du règlement, permettant de motiver les décisions d'octroi, de refus ou d'ajustement, notamment au regard de : l'intérêt public, l'utilité pour la population communale, l'ancrage local, la solidité du projet ou de l'activité, la situation financière du requérant ;
- Clarifier le **processus décisionnel** et les rôles respectifs des instances.

2. Renforcer le pilotage et la transparence

- Mettre en œuvre un **outil de suivi consolidé et transversal**, couvrant l'ensemble des subventions, permettant une vision globale des montants demandés, accordés, refusés, du solde disponible et de la projection annuelle, avec historique pluriannuel ;
- Présenter au minimum une fois par année au Conseil municipal une **vue consolidée des subventions**, toutes lignes budgétaires confondues, incluant une classification claire (subventions courantes, exceptionnelles, locales, externes, etc.).

3. Prioriser l'intérêt des habitantes et habitants

- Intégrer un **principe de priorité aux habitantes et habitants**, en tenant compte de l'ancrage local ;
- Proposer des **modalités d'ajustement**, notamment une réduction lorsque la part de membres domiciliés est significativement inférieure à un seuil de référence ;
- Faciliter l'accès aux subventions pour les **associations communales**, en reconnaissant leur rôle direct dans la vie locale.

4. Consolider le cadre financier

- Afin de rétablir un pilotage cohérent pour l'année en cours, proposer un **cadre budgétaire transitoire**, incluant à titre transitoire, un dépassement global plafonné à CHF 7'500.-*, permettant d'encadrer les décisions restantes de la ligne budgétaire concernée, (2'700.- déjà attribués entre février et mars) ;
- Intégrer, dès le prochain exercice budgétaire, une **enveloppe dédiée aux subventions**, structurée de manière distincte entre associations communales et associations externes.

EXPOSE DES MOTIFS

La présente motion s'inscrit dans une volonté de **renforcer la qualité de la gestion publique des subventions communales**, sans remettre en cause leur rôle essentiel dans le **soutien au tissu associatif et à la vie locale**.

Le système actuel, fondé en grande partie sur un traitement individualisé des demandes, répond à une exigence légitime de contrôle. Toutefois, en l'absence d'outils consolidés et de critères formalisés, il présente certaines limites en termes de lisibilité, de cohérence et de pilotage global.

Dans un contexte budgétaire contraint, il est indispensable de **renforcer les instruments de pilotage**, sans remettre en cause le rôle du Conseil municipal, mais en le rendant pleinement effectif.

Par ailleurs, l'absence de critères formalisés fragilise l'équité et la lisibilité des décisions. Un **cadre harmonisé fondé sur des critères objectifs** est nécessaire pour **garantir une égalité de traitement**.

Enfin, les subventions étant financées par l'impôt, il est légitime qu'elles **bénéficient prioritairement aux habitantes et habitants**. La prise en compte de l'ancrage local constitue à cet égard un levier pertinent.

La présente motion vise ainsi à doter la commune d'un cadre plus structuré, transparent et cohérent, au service d'une gestion responsable et équitable des deniers publics.

Annexe – Extrait Budget 2026

La présente annexe vise à fournir une vue potentiellement non exhaustive des subventions communales à diverses institutions (associations, fondations, autre...), basée sur les natures budgétaires, en excluant les mécanismes intercommunaux (SIS, SIACG) et les fonds d'investissement (FIDU).

Actuellement, plus de **30 lignes budgétaires** concernent les subventions.

Les lignes présentées ici regroupent les montants principaux (>2kCHF).

Fonction	Nature	Libellé	Comptes 2024	BU 2025	BU 2026
3410.000	36360.04	Mouvements juniors (foot)	68'071	75'000	70'000
3410.110	36360.03	FCPC	21'500	33'500	33'500
3420.020	36360.03	Centre aéré	20'000	20'000	20'000
3320.800	36360.03	Journaux locaux	6'000	6'000	6'000
3290.030	36360.03	Four à pain	0	0	2'000
3410.130	36360.03	Badminton Club	0	2'000	2'000
3290.000	36360.10	Mérite communal	3'000	3'000	3'000
5790.900	36360.00	Assistance sociale	24'238	25'000	30'000
5451.002	36360.00	Le Couffin	23'127	22'800	20'100
5930.000	36380.02	Subv. à l'étranger - commission	13'000	15'000	10'000
5930.000	36380.01	Subv. à l'étranger - exécutif	0	2'000	2'000
5930.000	36380.12	Aide humanitaire	4'500	5'000	5'000
5440.100	36310.01	FASE	154'855	150'600	132'000

Synthèse :

- Total estimé des subventions 2026 : **~456'000 CHF.**